



DELIBERATION N° 11

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Etude
hydraulique rue
Georges Lassalle –
Approbation de la
convention
financière à
conclure avec
l'ACBA et la Ville
de Tarnos**

L'an deux mil seize, le neuf février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 3 février 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G.MOSCHETTI, J.DOS-SANTOS, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), L.DARRIBEROUGE (pouvoir à F.GONZALEZ), JD.BONNOME (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à C.DUFOUR), J.DUBOURDIEU (pouvoir à JP CRESPO),

Excusée : M.DUBROCA

Secrétaire de séance : G.ELGART

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle qu'une prestation a été confiée, après mise en concurrence, au bureau d'études Ingeau en vue de la réalisation d'une étude hydraulique et de diagnostic des réseaux, préalable aux travaux de reprise de la voie.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la Commune de Boucau.

Monsieur Patrick ACEDO rappelle la complexité du dossier sur le plan juridique compte tenu qu'il s'agit d'une voie intercommunale (séparation entre Boucau et Tarnos) et interdépartementale. Par ailleurs, sur le plan technique, la rue Georges Lassalle est soumise à des inondations récurrentes, sachant qu'une partie de cette rue ne possède aucune collecte des eaux pluviales et que les inondations vécues sont dues à la traversée des eaux de ruissellement des impasses pentues, côté Boucau vers les fonds en contrebas, côté Tarnos.

Le schéma directeur des eaux pluviales a par ailleurs diagnostiqué une insuffisance des ouvrages existants.

Au vu de ces éléments, tant juridique que technique l'ACBA et la Commune de Tarnos ont accepté de participer au financement de cette étude dont le coût s'élève à 8 800 € HT comme suit :

ACBA : 50 % soit 4 400 €

Tarnos : 25 % soit 2 200 €

La part restant à la charge de la Commune s'élèvera à 2 200 € (25 %).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition financière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières à conclure avec l'ACBA et la Ville de Tarnos.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la répartition financière entre l'ACBA et les Villes de Boucau et Tarnos pour le financement de l'étude hydraulique et de diagnostic des réseaux de la rue Georges Lassalle,
- . **Approuve** les conventions financières correspondantes et autorise Monsieur le Maire à les signer avec le Président de l'ACBA et Monsieur le Maire de TARNOS.
- . **Dit** que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 10 février 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ

